



Ligue de Bretagne de Badminton

19 Rue Le Brix
35200 RENNES
02.99.26.36.56

ligue@bretagnebadminton.com
www.bretagnebadminton.com

Association Loi 1901 n° W353002744
Agrément Jeunesse et sport 04.35.8.155.

Destinataires

Président(e)s des clubs bretons

Rennes, le 19 mars 2026

> Réf. CM / SL / n°2026-019
> Objet : Invitation Assemblée Générale 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue de Bretagne de Badminton
le samedi 25 avril 2026 à Ploufragan (Maison Départementale des Sports - 18 Rue Pierre de Coubertin).

ORDRE DU JOUR

09h00 : Accueil et vérification des pouvoirs des délégués départementaux

09h30 : Début de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Adoption des Procès-Verbaux de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective du 08 mars 2025
- Rapport moral du Président
- Rapport financier du Trésorier
 - Bilan financier 2025
 - Tarif Licences 2026-2027
 - Budget prévisionnel 2026
- Rapport des Commissions
- Election aux postes féminins vacants du Conseil d'Administration
- Remise de récompenses
- Questions diverses

L'Assemblée Générale se clôturera par un vin d'honneur suivi d'un repas (plateaux-repas).

Vote

Nous vous rappelons que seuls les délégués titulaires élus par les comités départementaux ont le droit de vote (ou leurs suppléants s'ils ont signalé leur absence).

[Page 1 sur 2]



Conseil d'Administration de la Ligue

Le Conseil d'Administration de la Ligue est composé de 19 personnes, dont au maximum 9 licenciés d'un même comité. **5 postes féminins sont à pourvoir pour l'olympiade en cours jusqu'en 2028.**

Les membres du Conseil d'Administration sont élus au scrutin secret par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles. Ils doivent, le jour de l'élection :

- Être licenciés à la FFBaD dans le ressort géographique de la ligue ;
- Être âgés d'au moins 16 ans ;
- Jouir de leurs droits civiques.

Les conditions d'éligibilité visées doivent être respectées pendant toute la durée du mandat.

Les candidatures au Conseil d'Administration et l'extrait de casier judiciaire n°3 doivent être adressés par courrier électronique ou voie postale, au siège de la Ligue, le vendredi 17 avril 2026 au plus tard.

Un contrôle des candidatures reçues sera effectué au préalable avant l'Assemblée Générale. Si un(e) candidat(e) ne respecte pas les conditions d'éligibilité citées ci-dessus, le dossier de candidature sera refusé.

Conformément à l'article 10 des statuts régionaux, ne peuvent être élues au conseil d'administration :

- *Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;*
- *Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;*
- *Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps en application du règlement disciplinaire de la FFBaD ;*
- *Les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pénale, en France ou à l'étranger, en raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ;*
- *Les conseillers techniques sportifs placés auprès de la FFBaD, d'une ligue ou d'un comité ;*
- *Les salariés de la ligue ;*
- *Les salariés des comités départementaux du territoire de la ligue.*

Si vous désirez plus de renseignements sur le fonctionnement, n'hésitez pas à contacter les élus ou le secrétariat de la Ligue. Il est également possible de faire partie d'une commission sans être membre du Conseil d'Administration.

Comptant vivement sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations sportives les meilleures.

Christophe MILLET
Président Ligue de Bretagne de Badminton

